

rigueur de la loi ne sauroit être excusée, puisqu'on eût dû les renfermer tous dans l'hôpital des fous, comme on fit à l'égard de plusieurs, & les rappeler à la raison par des saignées & par une diète rigoureuse. Mais M. l'abbé Raynal n'est pas pour cela plus excusable de nous avoir donné sur ces Quakers, ainsi que sur les gouvernemens de la Nouvelle-Angleterre, des instructions si contraires à la vérité. Non-seulement il passe sous silence les contraventions des Quakers, mais il n'hésite pas de dire en parlant des magistrats : « Ils firent » pendre cinq de ces malheureux, qui étoient » furtivement revenus de leur exil. » Ces expressions ne pourroient-elles pas faire croire au lecteur qu'ils furent arrêtés dans quelque endroit retiré où ils se tenoient tranquilles & cachés ? d'autant plus qu'à la page 13 du tome 9 il ajoute : « Des » dévots dont le crime & la folie étoient de vouloir » être raisonnables & vertueux à l'excès. »

Il faut observer de plus qu'ils ne furent pas persécutés dans toute la Nouvelle-Angleterre. Hutchinson rapporte tome I., page 526, une lettre du 13 octobre 1657, écrite par le gouvernement de Rhode-Island, en réponse à la cour générale de Massachusets, dans laquelle il blâme la conduite des Quakers, sans cependant vouloir les exiler; le gouvernement dit qu'il soumettra l'affaire au mois de mars à l'examen de l'assemblée générale.

gén
les
cer
tés
pro
ils
M
le f
tém
pita
qu'il
L
le c
inno
blasph
tains
«
» aff
» les
» m
Pd
enfan
sent
n'eût
No
répon
d'ajou
sévère
P